

**Surveillance réglementaire du benzène dans l'air ambiant  
Site Colmar\_Centre - Valeurs des 12 derniers mois en date du 17/12/18**

Appareil de mesures : préleveur passif

Norme suivie pour le prélèvement : NF EN 14662-4

Norme suivie pour l'analyse : NF EN 14662-4

Durée du prélèvement : 7 jours jusqu'au 27/02/18 puis 14 jours

Fréquence d'échantillonnage : 1 fois/mois

Matrice : air ambiant

Lieu de mesures : Colmar (Dept.68)

Unité :  $\mu\text{g}/\text{m}^3$



Résultat inférieur ou égal à la limite de quantification : Application de la LQ/2 selon règles définies par le guide IPR\*

Validation des données : les mesures 2018 ont été validées techniquement et environnementalement.

\*Implementing Provisions on Reporting (dispositions d'exécution sur la déclaration des données)

$\mu\text{g}/\text{m}^3$	Moyenne glissante des 12 derniers mois	Objectif qualité année civile	Valeur limite année civile
Benzène au 17/12/2018	0.9	2	5

**Evolution des concentrations moyennes en benzène des 12 derniers mois sur le site de Colmar-Centre**

